

# AUTOCALL SELECT 2025



## UNE SOLUTION GESTION PRIVÉE

- **Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance<sup>(1)</sup>.** L'investisseur supporte le risque de crédit de Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 26 mars 2015), Émetteur des titres de créance.
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.
- **Autocall Select 2025 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- Eligibilité : contrat d'assurance vie ou contrat de capitalisation en unités de compte et comptes-titres
- Période de commercialisation : du 17 avril 2015 au 30 juin 2015
- Code ISIN : FR0012656296

---

Document à caractère publicitaire non contractuel

<sup>(1)</sup> Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou avant une Date de Remboursement Automatique Anticipé.

# En quelques mots

**Autocall Select 2025** est un placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie ou à l'échéance. Le rendement du produit à l'échéance est très sensible aux variations de l'indice Euro STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) notamment autour du seuil de 70% de son Niveau Initial.

- Pour un investissement dans **Autocall Select 2025**, l'investisseur est exposé après la 1<sup>ère</sup> année pour une durée de **1 an à 10 ans aux marchés actions de la zone euro**. La performance de ce placement dépend de l'évolution positive ou négative du marché des valeurs à haut rendement de dividendes de la zone euro, représentés par l'**indice Euro STOXX® Select Dividend 30** (dividendes non réinvestis – « l'Indice »).
- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé activable du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre, avec l'opportunité de recevoir en plus du Capital Initial, une prime de 3,75% par semestre écoulé (soit 7,50% annuel<sup>(1)</sup>), si à une Date d'Observation, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
  - ✓ L'intégralité du Capital Initial plus une prime égale à la performance finale de l'Indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
  - ✓ L'intégralité du Capital Initial, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.
  - ✓ Le niveau final de l'Indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial. Dans ce scénario, **l'investisseur subit une perte en capital** (perte pouvant être partielle ou totale).

En cas de revente des Titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 6,98%, en cas de rappel automatique anticipé au 6<sup>ème</sup> semestre (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Le terme « Capital Initial » utilisé dans cette brochure désigne le capital investi **hors fiscalité, hors frais de souscription et autres commissions**. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 7 juillet 2025) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. **Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur.**

# Avantages/Inconvénients

## Avantages

- **Une prime de 3,75% par semestre écoulé (soit 7,50% annuel<sup>(1)</sup>), en cas de remboursement automatique anticipé**, si à une Date d'Observation, du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial (mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- L'obtention d'une **prime égale à la performance finale de l'Indice**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **Un remboursement du Capital Initial à l'échéance**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.

## Inconvénients

- **Autocall Select 2025 présente un risque de perte partielle ou totale du capital :**
  - En cas de sortie prématuée à l'initiative de l'investisseur, le prix de sortie dépendra des paramètres de marché du jour.
  - En cas de baisse de l'Indice à la Date d'Observation Finale (baisse supérieure à -30%), si au terme de la 10<sup>ème</sup> année le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 70% de son Niveau Initial. Cette perte peut être partielle ou totale.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- **Du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre, le gain maximum est limité à une prime de 3,75% par semestre écoulé (soit 7,50% annuel<sup>(1)</sup>)**, même si la hausse de l'Indice est supérieure à ce montant.
- Une faible variation de l'Indice autour du seuil de 70% de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement d'**Autocall Select 2025**.
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes** détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 6,98%, en cas de rappel automatique anticipé au 6<sup>ème</sup> semestre (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# Mécanisme de remboursement

- **Un remboursement automatique anticipé possible à partir du 2<sup>ème</sup> semestre**

Du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre, si à une Date d'Observation (30 juin 2016, 30 décembre 2016, 30 juin 2017, 2 janvier 2018, 2 juillet 2018), le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial (constaté le 30 juin 2015), alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante (7 juillet 2016, 6 janvier 2017, 7 juillet 2017, 9 janvier 2018, 9 juillet 2018) :

- **Le Capital Initial**
- **plus une prime de 3,75% par semestre écoulé (soit 7,50% annuel)**

*(Soit un TRA<sup>(1)</sup> minimum de 6,98%, en cas de rappel automatique anticipé au 6<sup>ème</sup> semestre)*

Sinon, le produit continue.

- **À l'échéance, un remboursement du Capital Initial jusqu'à 70% du Niveau Initial de l'Indice**

À la Date d'Observation Finale (le 30 juin 2025), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de l'Indice depuis la Date d'Observation Initiale (le 30 juin 2015).

**Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial**

L'investisseur reçoit, le 7 juillet 2025 :

- **Le Capital Initial**
- **Et la performance finale de l'Indice**

**Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial**

L'investisseur reçoit, le 7 juillet 2025 :

- **Le Capital Initial**

*(Soit un TRA<sup>(1)</sup> nul dans ce scénario)*

**Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial**

L'investisseur reçoit, le 7 juillet 2025 :

- **Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice**

**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

<sup>(1)</sup> TRA désigne le Taux de Rendement Annuel, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

# Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

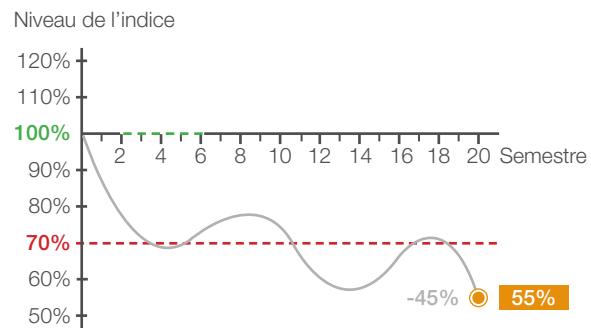
— Évolution de l'Indice  
 - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé  
 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance      ● Niveau de remboursement du support **Autocall Select 2025**

## Scénario pessimiste : perte en capital à l'échéance

- À chaque Date d'Observation (du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre), le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Autocall Select 2025** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial. Aucune prime n'est distribuée, et le Capital Initial est impacté par la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit une perte en capital de 45%.

**Remboursement final : 55%**

**TRA<sup>(1)</sup> : -5,80%**

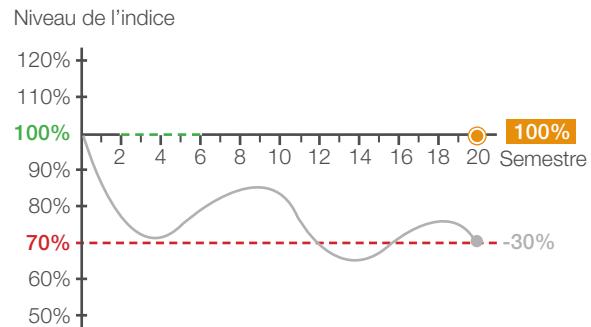


## Scénario médian : baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- À chaque Date d'Observation (du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> semestre), le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. **Autocall Select 2025** n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à 70% de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial. L'investisseur est remboursé au pair, il reçoit l'intégralité de son Capital Initial.

**Remboursement final : 100%**

**TRA<sup>(1)</sup> : 0,00%**

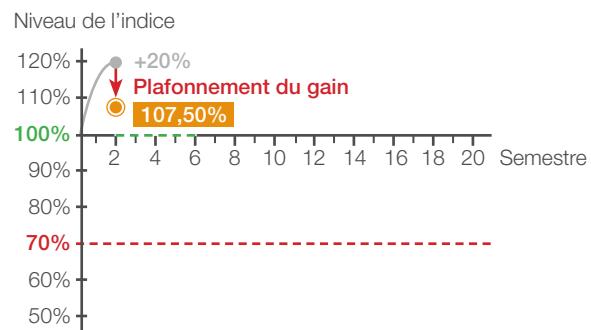


## Scénario optimiste : mise en évidence du plafonnement des gains

- À la première Date d'Observation au 2<sup>nd</sup> semestre, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à son Niveau Initial. **Autocall Select 2025** est remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial majoré d'une prime de 7,50%. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 107,50% contre 120% pour un investissement direct dans l'indice.

**Remboursement final : 107,50%**

**TRA<sup>(1)</sup> : 7,48%**



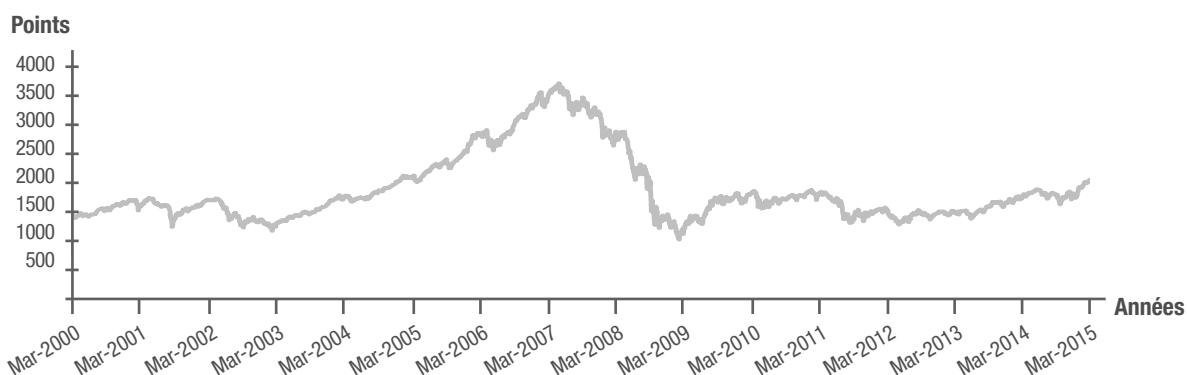
<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Actuarial (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# Présentation de l'Indice Euro STOXX® Select Dividend 30

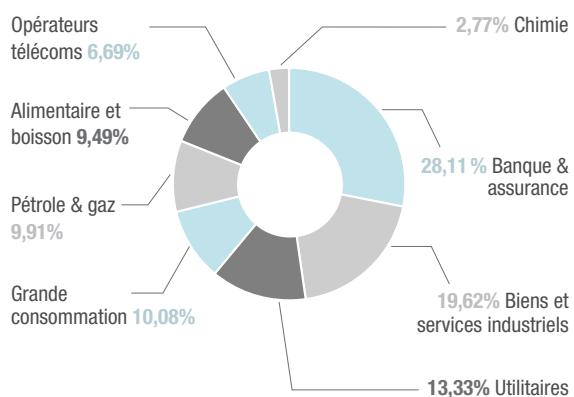
L'indice Euro STOXX® Select Dividend 30 (code Bloomberg : SD3E Index) est composé des 30 valeurs proposant les meilleurs rendements des dividendes parmi celles composant l'indice Euro STOXX (code Bloomberg : SXSE Index). Les valeurs composant l'indice Euro STOXX® Select Dividend 30 sont pondérées en fonction du dividende net distribué, les valeurs les plus généreuses en dividendes surpondèrent l'indice. **Les dividendes versés par les actions composant l'indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.**

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

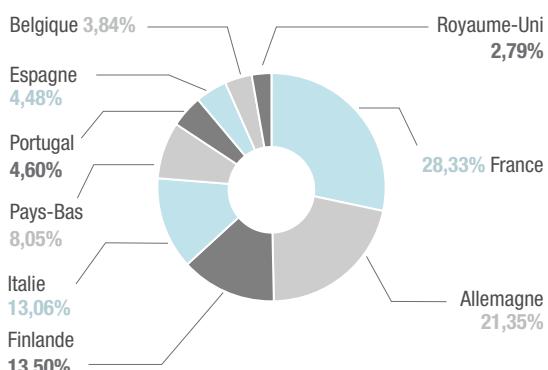
## Évolution de l'indice Euro STOXX® Select Dividend 30



## Répartition sectorielle



## Répartition géographique



Source : Bloomberg au 26/03/2015

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Caractéristiques principales

<b>Instrument financier</b>	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital
<b>Nature juridique</b>	Obligation de droit français
<b>Émetteur</b>	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 26 mars 2015)
<b>Période de souscription</b>	Du 17 avril 2015 au 30 juin 2015
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	FR0012656296
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans maximum
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euro STOXX® Select Dividend 30 (code Bloomberg : SD3E)
<b>Prix d'Émission</b>	100% de la Valeur Nominale
<b>Date d'Observation Initiale</b>	30 juin 2015
<b>Date d'Émission</b>	7 juillet 2015
<b>Dates d'Observation</b>	30 juin 2016, 30 décembre 2016, 30 juin 2017, 2 janvier 2018, 2 juillet 2018
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	7 juillet 2016, 6 janvier 2017, 7 juillet 2017, 9 janvier 2018, 9 juillet 2018 (Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 4)
<b>Date d'Observation Finale</b>	30 juin 2025
<b>Date d'Échéance</b>	7 juillet 2025
<b>Niveau Initial</b>	Cours de clôture de l'Indice le 30 juin 2015
<b>Marché secondaire</b>	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
<b>Péodicité de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> )
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
<b>Liquidité</b>	Quotidienne
<b>Agent de calcul</b>	Natixis
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation des Instruments Financiers</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Commissions de distribution</b>	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne sur 10 ans (maturité maximale) d'un montant égal à 0,74% du montant des titres effectivement souscrits.
<b>Documentation juridique de l'émission</b>	Prospectus d'émission et d'admission visé par l'AMF le 23 avril 2015 (n° de visa 15-165).
<b>Cadre de distribution</b>	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte-titres

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus d'émission et d'admission. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice Euro STOXX® Select Dividend 30. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice Euro STOXX® Select Dividend 30.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité d'EAVEST qui commercialise le produit *Autocall Select 2025*.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'émission et d'admission.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'émission et d'admission de *Autocall Select 2025* afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIPTRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. *Autocall Select 2025* est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus d'émission et d'admission daté du 23 avril 2015 et qui a été soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») qui l'a visé sous le n°15-165. Le Prospectus d'émission et d'admission est publié sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), ce document est également consultable sur le site dédié de NATIXIS ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)), et sur demande écrite auprès de l'émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France).

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

## AVERTISSEMENT DE STOXX LTD.

L'Euro STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).